



Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

## La direction du « Canard Enchaîné » planque le classement de sa plainte !

Souvenez-vous. En mars dernier, c'était une énoorme affaire ! Un potentiel scandale d'État ! La direction du *Canard Enchaîné* l'avait d'ailleurs dénoncé à l'AFP : il y avait-là une atteinte « *aux piliers de notre État de droit* ». Le comité d'administration avait rédigé un vibrant article à la une du palmipède, promettant presque une nouvelle affaire des micros. Il venait de porter plainte pour... « perquisition numérique illégale ». On allait voir ce qu'on allait voir ! Et puis plus de nouvelles...

La direction du *Canard* l'a en réalité dissimulé : sa plainte a été classée sans suite... il y a plus de deux mois, le 22 juillet. Mais cette fois, pas un cri, pas un mot, pas une ligne. Aucun article du comité d'administration, pas le moindre roulement de tambour pour alerter la presse. La chefferie n'a même pas informé ses journalistes. A commencer, bien sûr, par ceux qui avaient manifesté leur désaccord face à cette fuite en avant judiciaire et n'avaient pas pu s'exprimer dans leur propre journal. Sidérant !

L'enquête déclenchée par cette plainte, qui avait été confiée à l'IGPN - tout de même ! -, s'est soldée par un résultat sans appel : « Absence d'infraction ». Imaginaire « *l'intrusion dans notre réseau informatique* » que dénonçaient les administrateurs du *Canard*. Une fable, cette histoire d'enquêteurs de la brigade financière qui auraient pu « *mener en douce d'autres investigations* » que celles pour lesquelles ils étaient mandatés, comme « *par exemple, accéder aux ordinateurs et boîtes mail des journalistes* », à des « *données confidentielles* », voire à leurs sources. N'en jetez plus, mais pour de vrai, cette fois-ci !

Comme l'avait déjà dénoncé à l'époque le SNJ-CGT et sa section du *Canard Enchaîné* ([lire ici](#) et [ici](#)), cette rocambolesque plainte pour « perquisition numérique illégale » n'était en réalité qu'une manœuvre du comité d'administration pour venir à la rescousse de deux de ses membres, Nicolas Brimo et Michel Gaillard, empêtrés dans l'affaire d'emploi fictif « Escaro » qui leur vaut un renvoi devant le tribunal correctionnel pour abus de biens sociaux à des fins personnelles, faux et usage de faux en écriture, fausses déclarations à des organismes sociaux et à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP).

L'objectif était de créer des incidents de procédure dans l'espoir de différer, voire d'invalider tout ou partie du procès qui les attend. Las, c'est un nouveau flop ! Le procès s'ouvrira dans

une semaine, le 8 octobre, au tribunal judiciaire de Paris. Il est programmé pour durer quatre jours.

La contre-attaque de la direction visait également à dénigrer, une fois encore, le journaliste et délégué syndical Christophe Nobili, à l'origine de ce procès, en l'accusant d'avoir prêté main forte à des policiers pour mener une « perquisition numérique illégale » du *Canard*, rien que ça.

La direction poursuit d'ailleurs son harcèlement contre ce lanceur d'alerte, puisqu'en juillet - un mois décidément chargé -, elle a saisi le tribunal administratif pour tenter d'obtenir son licenciement, après avoir essuyé deux refus de l'inspection du travail et deux autres du ministre du Travail !

Le 8 octobre, cet élu syndical sera présent à l'audience pour représenter et défendre, aux côtés de plusieurs de ses collègues, les intérêts du *Canard Enchaîné*.

**La section SNJ-CGT du « Canard Enchaîné »**